

ou des lois antidumping. Il s'agit, bien entendu, du représentant commercial adjoint des États-Unis qui est chargé plus particulièrement . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé. Le débat.

**M. Brian Tobin (Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe):** Monsieur le Président, je me réjouis de prendre part au débat d'aujourd'hui. Ce faisant, je voudrais rappeler à mes collègues la motion à l'étude:

Que la Chambre exhorte le gouvernement à ne pas entreprendre de négociations sur le libre-échange avec le gouvernement des États-Unis à moins que ce dernier ne supprime les droits compensatoires en vigueur et ne garantisse qu'on n'appliquera pas de tels droits à l'avenir, étant donné qu'on menace actuellement d'appliquer des droits compensatoires américains dans l'industrie du bois d'oeuvre . . .

Cette motion aurait tout aussi bien pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse faite à la Chambre des communes au sujet du secteur du bois d'oeuvre. Elle aurait pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse au secteur même. Elle aurait pu exhorter le gouvernement à tenir sa promesse au premier ministre de la Colombie-Britannique qui a déclaré au réseau BCTV, entre autres réseaux, que le premier ministre (M. Mulroney) lui avait promis de ne pas conclure d'accord distinct avec les États-unis au sujet du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique ou d'ailleurs au Canada. Si une telle promesse a été effectivement faite au premier ministre de la province, et nous n'en avons pour preuve que la parole de ce dernier, alors cette promesse a été rompue. Ces bonnes intentions ont fondu comme neige au soleil.

Nous le savons car nous avons entendu le premier ministre affirmer à la Chambre que les pourparlers relatifs au libre-échange ne seraient assortis d'aucune condition préalable, d'aucun accord distinct. Nous savons qu'on est aussi revenu sur cet engagement. Pas plus tard qu'hier, l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Gotlieb, a proposé aux Américains que chaque pays nomme des représentants pour négocier un accord distinct concernant les exportations du bois d'oeuvre canadien aux États-Unis.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait obtenu la promesse du président des États-Unis qu'il n'y aurait pas de conditions préalables. Si le président a fait cette promesse au premier ministre, il ne l'a pas tenue lui non plus. Le 8 mai, donc il y a à peine cinq jours, il a écrit au sénateur Packwood, président du comité sénatorial des finances, pour lui dire qu'on devra—pas «pourrait», ni «devrait», ni «il serait souhaitable»—tenir des négociations distinctes sur les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Si aucune entente n'est possible à la suite de négociations bilatérales, dit-il, il prendra les mesures nécessaires pour régler le problème conformément à la loi américaine. Le président a écrit cette lettre trois semaines après le vote nul du comité sénatorial des finances des États-Unis sur le déclenchement des pourparlers sur le libre-échange. Ce vote a eu lieu à l'issue de trois semaines de tractations et de pressions aux États-Unis afin de convaincre les sénateurs de donner le feu vert aux discussions sur le libre-échange. Après ce vote nul, on a dit que le président avait promis au sénateur Packwood, confidentiellement en tête à tête, de lui assurer par écrit que le gouvernement américain entendait régler le problème et imposer des restrictions aux importations de bois d'oeuvre canadien.

### *Les subsides*

Les représentants canadiens à Washington et à Ottawa ont pouffé de rire en disant que cette lettre n'existait même pas. Pourquoi? Parce qu'ils s'intéressaient vraiment aux lettres que le président adresse aux sénateurs américains? Non, ils ont pouffé de rire parce que, après les discussions entre le président et le premier ministre et les négociations entre le ministre du Commerce extérieur (M. Kelleher) et son homologue américain, cette lettre indique clairement que le gouvernement du Canada et l'administration américaine ont fait un marché: les négociations sur le libre-échange ne commenceraient pas avant qu'on signe une entente distincte visant à limiter les exportations de bois d'oeuvre canadien aux États-Unis. Voilà pourquoi ils se sont esclaffés quand ils ont entendu parler de la lettre.

Contrairement à ce que le ministre du Commerce extérieur voudrait nous faire croire, je pense qu'il connaît l'auteur de la lettre. Je doute également, contrairement à ce qu'il affirme encore, qu'il ignore ce qu'a voulu dire le président américain. Je ne pense pas non plus, contrairement à ce que le gouvernement voudrait nous faire croire, que la lettre du président au comité des finances du Sénat, un comité très puissant, a été rédigée sans préparation, sans qu'il y ait eu discussion puis négociation avec le gouvernement du Canada.

La réalité est la suivante: le gouvernement du Canada a investi tellement de capital politique, il a tellement hypothéqué son avenir en fonction de ces négociations, a mis tellement d'espoir dans leurs résultats, qu'il s'est interdit, politiquement parlant, tout retour en arrière.

• (1540)

L'idée d'entreprendre et de mener à bonne fin des négociations dans le domaine du libre-échange est maintenant plus importante que leur substance. Le gouvernement du Canada ne pouvait plus reculer. Des sénateurs américains avaient dit au président qu'il ne pourrait pas entreprendre de pourparlers en matière de libre-échange si le comité du Sénat ne se prononçait pas en faveur de ces pourparlers. Ils avaient ajouté que le comité du Sénat ne donnerait pas son accord à moins que les Canadiens ne cèdent sur la question du bois d'oeuvre et ne s'engagent à restreindre leurs exportations. Le gouvernement du Canada s'est donc vu contraint de dire au président Reagan qu'il pouvait y aller, que le Canada acceptait, et qu'il signerait un accord distinct au sujet du bois d'oeuvre. Ou bien le premier ministre a téléphoné directement au président des États-Unis pour le lui dire, ou bien M. Deaver en a informé le président à l'occasion d'une visite à la Maison blanche. Jamais celui-ci n'aurait pu prendre un pareil engagement sans le consentement préalable du gouvernement du Canada.

Le gouvernement a cédé sur la question des médicaments non brevetés avant même d'engager les négociations. Il a cédé également sur l'Agence d'examen de l'investissement étranger et sur certains aspects du Programme énergétique national en remettant à des conseils d'administration américains le rôle décisionnel concernant notre secteur pétrolier. Le gouvernement est en train d'apprendre qu'il ne s'attire aucune faveur en cédant dans ces domaines avant même d'entreprendre les négociations.